

**PROCES VERBAL N°003/DG/CPM/2015 DE LA COMMISSION DE PASSATION  
DES MARCHES**

**I. PREAMBULE**

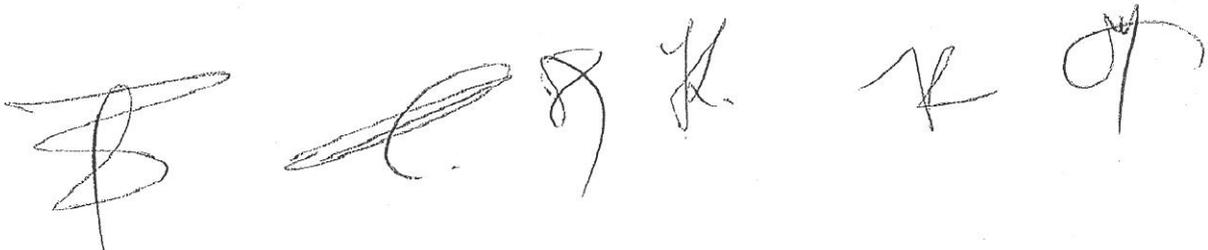
L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de mars, sous la présidence de Monsieur **Jean Bosco MOIKO**, Directeur des Affaires Juridiques de l'Office des Routes, en l'absence du Directeur Général en mission, il s'est tenu dans la salle des réunions de l'Office des Routes, une séance de la Commission de Passation des Marchés.

**II. PARTICIPANTS :**

- Mr **Jean BOSCO MOIKO OKALE**, Directeur des Affaires Juridiques, Président de la séance ;
- Mr **Pascal TSHIAMALA TSHIKONDU**, Directeur, Chef du Département, Directeur d'Administration Générale, membre ;
- Mr **José EKWAMBENGO**, Directeur, Chef du Département des Ponts et Chaussées, membre ;
- Mr **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés, Secrétaire Permanent ;
- Mr. **Théophile KAPANGA TSHITENGIE**, Directeur des Etudes, membre ;
- Mme **BILOLA NGUMBI**, Chef de Service Budget/DFI, représentant le Directeur Chef du Département Financier empêché, membre ;
- Mr **Junior NZELENGENGE**, Ingénieur à la Cellule de Gestion des Projets RRR, représentant le Chef de Cellule empêché ;
- Mme **Annico LONGWELI**, Chef de Service/DMA, rapporteur, représentant le Président de la Sous Commission d'analyse empêché ;
- Mme **Patricia BOMBOLO**, Adjoint au Chef de Cellule des Projets chargé des Marchés, appui au secrétariat de la Commission.

**III. ODRE DU JOUR**

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour, à savoir, l'examen pour validation du rapport de la Sous Commission d'Analyse des offres relatives au projet de marché d'acquisition des chaises pour la salle des réunions Jean Baudoin de l'Office des Routes.



Handwritten signatures of the participants, including the President and members of the Commission.

#### IV. DEROULEMENT DE LA SEANCE

La séance a démarré à 15h25'. Le Président de séance a d'abord vérifié que le quorum est atteint pour que la Commission siège valablement. Ensuite, la parole a été accordée au rapporteur de la Sous Commission d'Analyse des offres pour présenter son rapport.

Cette dernière a souligné dans son exposé, les grandes lignes suivantes :

Quatre (4) fournisseurs de la place ont été consultés à savoir :

- AMERICAN EAGLE SARL;
- AFRICA MEUBLES ;
- B CONCEPT ;
- MOZART CENTER ;

A titre de rappel, à la date initiale prévue pour le dépôt et l'ouverture des offres, soit le mardi 26/01/2015, aucune offre n'avait été déposée. Ainsi, le marché a été relancé, le dépôt et l'ouverture des offres a eu lieu le 17/02/2015.

Sur les quatre(4) fournisseurs consultés, deux ont remis leurs offres dans le temps requis, à savoir AFRICA MEUBLES et AMERICAN Eagle, tandis que les sociétés BCONCEPT et MOZART CENTER n'ont pas remis les offres.

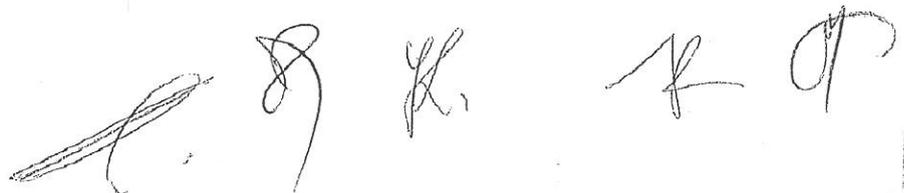
L'examen préliminaire a abouti au constat que seule la société AFRICA MEUBLES a fourni tous les documents administratifs exigés dans la Demande de Cotations et à l'élimination d'AMERICAN MEUBLES pour les raisons suivantes :

- Elle n'a fourni que trois(3) documents administratifs sur sept(7) demandés dans la Demande de Cotations ;
- Elle a présenté une facture pro forma non exigée dans la Demande de Cotations ;
- Elle a proposée une validité des offres de 48 heures contraire à celle exigée dans la Demande de cotations.

L'examen détaillé des offres a conduit à la conclusion que l'unique offre de la société **AFRICA MEUBLES** répond aux prescriptions techniques exigées dans la Demande de Cotations pour un délai de livraison conforme à celui demandé. C'est pourquoi, la Sous Commission d'analyse propose d'attribuer ce marché pour un montant TTC de **12.485.080 FC**(Francs congolais douze millions quatre cent-quatre-vingt-cinq mille quatre-vingts).

Après l'exposé du rapporteur de la Sous Commission d'Analyse, le Président de la séance a accordé la parole aux membres de la Commission de Passation des Marchés pour des observations éventuelles sur le rapport présenté.

Les préoccupations des membres de la Commission de Passation des Marchés ont tourné autour des fautes d'orthographe et de la mise en forme entre autres du tableau récapitulatif de cotations repris à la page 6 du rapport.



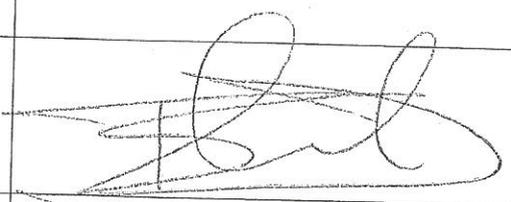
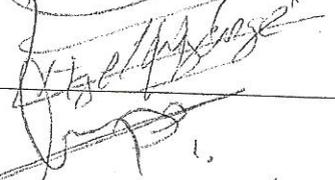
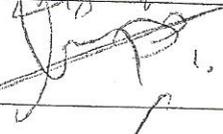
## V. CONCLUSION

De tout ce qui précède, la Commission de Passation des Marchés a validé le rapport de la Sous Commission d'analyse moyennant les amendements relevés. Ainsi, le marché est attribué à la société AFRICA MEUBLES pour un coût TTC de 12.485.080 FC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la séance a levé celle-ci à 15h45'. En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé, en cinq exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le 04/03/2015.

Pour la Commission de Passation des Marchés

N°	PRENOM ET NOM	SIGNATURES
01	Jean Bosco MOIKO OKALE	
02	Pascal TSHIAMALA TSHIKONDU	
03	José EKWAMBÉNGO	
04	Alain MUKUNA MWEMBI	
05	Théophile KAPANGA TSHITENGIE	
06	Junior NZELENGENGE	
07	Annico LONGWELI	
08	Pascaline BILOLA NGUMBI	